



Trèbes.

N° 51/2026

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-51_26-DE

SLO

FOLIO 214

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE NEUF JUILLET, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

PRÉSENTS : M. le MAIRE

MMES. MM. GARINO. MAYNARD. MEDVES. OLLAGNIER. LAROCHE. GALY. Adjoints.
MMES. MM. BILLECI. MITAIS. LASGOUZES. SAINT-ANDRÉ. DE PRADO. NICOLAÏ. BEAUREPAIRE.
DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. AZAÏS. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS. CASTANS.GRAVES.
SANCHEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. CARBONNEL
M. SENTENAC
M. QUESNEL
M. LAFON
MME PEIX.

PROCURATIONS :

M. CARBONNEL à M. le Maire
M. SENTENAC à Mme GALY
M. QUESNEL à Mme DE FREITAS
M. LAFON à Mme SAINT-ANDRÉ
MME PEIX à Mme BILLECI.

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Attribution de subventions complémentaires aux associations de la ville Trèbes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les demandes de subventions complémentaires présentées par diverses associations Trébéennes ;

CONSIDÉRANT que la ville de Trèbes souhaite promouvoir l'activité associative en accordant aux associations domiciliées à Trèbes des subventions pour appuyer leur fonctionnement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

